

MAIRIE



33570

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le trois août, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CIBARD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AMOREAU Pascal, Maire.

Présents : Mmes PIMBERT Marysette, CORTE Géraldine, JEAN Audrey, ABADE Karine, DESMOUCELLES DIEZ Delphine et Mrs AMOREAU Pascal, JEAN René, GARACH Henri et DUGRAND Patrick.

Excusé(s) : M. NOBLE Patrick (pouvoir à Patrick DUGRAND), M. MORO Thierry (pouvoir à Karine ABADE)

Secrétaire de séance : M. René JEAN

Ouverture de la séance : 18H00

Confirmation de l'approbation du précédent Procès-Verbal (envoyé par mail) :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le précédent procès-verbal.

Présentation des documents signés par Monsieur le Maire :

Date	Destinataire(s) du courrier	Objet du courrier

Extrait délibération n°37-2026 Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie en Gironde :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courriel reçu de l'Association des Maires de Gironde (AMG) indiquant qu'en raison des incendies qui affectent gravement plusieurs communes de Gironde, l'AMG a mis en place un fonds de solidarité destiné à soutenir les communes touchées.

Ce fonds est exclusivement financé par les contributions des communes et des intercommunalités souhaitant apporter leur aide.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la nécessité de participer à cette contribution et, le cas échéant, sur le montant à allouer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de participer à cette contribution pour un montant de 500 €.

Divers :

- Monsieur René JEAN informe le Conseil Municipal de la disparition des poteaux des arrêts de bus du département et indique que la mairie allait se renseigner à ce sujet.

Clôture de la séance : 18h45

Le secrétaire de séance,

Le Maire,